

Extrait de « Département de l'Eure, dictionnaire des communes » par Charpillon & Caresme 1879

La paroisse de St-Germain-Village fut donnée à l'abbaye de Préaux en même temps que l'église St-Ouen.

L'église St-Germain est comprise dans la bulle du pape Alexandre III pour Préaux. Anquetil de Campigny donna aux mêmes religieux la dime de St-Germain. L'église St-Germain remonte au xi^e siècle, mais elle a subi des changements et des réparations importantes aux xiii^e et xv^e siècles; elle avait autrefois des absides semi-circulaires dont une seule existe encore; son clocher est du xiii^e siècle.

En 1484, Guillaume d'Antigny était curé de St-Germain de Pont-Audemer; parmi les autres curés dont nous avons la liste, nous nous contenterons de citer Antoine Le Carbonnier, Jean de Bonsens, Philippe Poret et François Montfort. M. de la Mare, curé de St-Germain, fit, en 1695, une déclaration du revenu de sa cure.

Il existait dans la paroisse St-Germain une charité qui fut confirmée par l'évêque de Lisieux en 1460.

Fiefs: 1^o BOIS-RICARD. Au commencement du xviii^e siècle, en 1705, ce fief appartenait à François Bisson, tanneur à Pont-Audemer;

2^o BOSCO-AUNAY appartenait, en 1682, à Jacques de Grossin marié avec Marie Dupont.

Grossin : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent ;

3^o LE COUBRAY fut donné à la fin du xii^e siècle, par Robert de Meulan, fils de Galeran, aux lépreux de St-Gilles;

4^o CAILLOUET. Au xiii^e siècle, on trouve une famille de ce nom. Ce fief contenant 6 acres 1 vergée 13 perches, relevait du noble fief de Campigny, dépendant de l'abbaye de Préaux;

5^o FARTOUR. Robert de ce nom est mentionné dans une charte de Galéran de Meulan ;

6^o LA GAGNERIE. Une terre de M^e Jacques Piedelièvre, sieur de la Gagnerie, est citée comme abornement, dans une vente de 1633.

En 1684, Charles Piedelièvre était seigneur de la Gagnerie.

Adrien Piedelièvre, esc., sieur de la Gagnerie, capitaine d'une compagnie d'infanterie, fit, en 1705, une dénonciation contre Jean La Biche, sieur de l'Egyptienne.

Pierre Legrix transigea, en 1768, avec le curé de St-Germain, au sujet des dîmes de la Gagnerie;

7^o HAUTEUIT. Au milieu du xii^e siècle, Renaud du Val, du consentement de ses sœurs Isabelle et Mabire, donna aux lépreux de St-Gilles 30 s. sur le moulin de Hauteuit; d'autres portions de ce moulin leur

St-GERMAIN-VILLAGE.

Paroisse des : Dioc., Parl. et Gén. de Rouen. — Doy., Baill., Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

(1) Rouillon.

furent également données par Guillaume de Vanescroq et Hugues Fichet.

On trouve au XII^e siècle, une famille de Hautetuit ;

8^o MONT-LES-MARES. Vers 1607, Robert et Roger de Beaumont donnèrent à l'abbaye de Préaux la terre de Mont-les-Mares ;

9^o LA MOTTE. Nicolas de Freville, bourgeois de Pont-Audemer, vendit le fief de la Motte, le 14 janvier 1436, à Richard de Malortie, au droit de Marie Lempereur sa femme.

Robert de Malortie, esc., fils de Richard, sieur de la Motte, épousa Charlotte de Billy, qui lui donna Jean, marié en 1514, à Jeanne d'Esneval.

Jean de Malortie rendit aveu du fief de la Motte, 1/4 de haubert, tenu de l'abbé du Bec-Hellouin, à cause de sa baronnie de Bonneville-sur-le-Bec, consistant en manoir, droit de colombier, non alors édifié, terres, prés, paturages, bois, droit de basse justice, rentes en deniers, grains, œufs, oiseaux; moulin à eau avec droit de moute verte et sèche. Le fief devait au Bec une rente de 65 s. t. et au roi un archer à demi-lance, le revenu était évalué à 100 l. t.

La famille de Malortie a conservé jusqu'à nos jours le fief de la Motte.(1)

Le 13 juin 1866, le château de la Motte fut brûlé et avec lui tous les anciens titres de la maison Malortie;

10^o LA ROQUETTE OU BOUTELLERIE. Vers 1090, Anquetil Le Bouteiller fut employé comme témoin avec Robert, comte de Beaumont, il est encore cité dans une charte de 1110.

En 1514, Robert de Malortie était seigneur de Campigny, La Motte, Tinnetot et la Bouteillerie ;

11^o FRAMBOISIER. Après avoir appartenu pendant longtemps à la famille Le Carbonnier, le fief du Framboisier fut vendu le 12 avril 1627, par Jean Lanfranc et Georges Le Carbonnier à Jacques Legras, esc., sieur du Réel.

Le Carbonnier : *d'argent, au chevron de sable accompagné de 3 flammes de gueules.*

A la date de 1684, Tanneguy du Mancel est cité comme seigneur du Framboisier (2) qui appartenait en 1728 à Nicolas de La Roque esc.

St-GERMAIN-VILLAGE, cant. de Pont-Audemer, sur la Tourville, la Veronne et le Doult-Vitran; à 15 m. d'alt. — Sol: diluvium et craie glauconieuse. — *R. nat.* n° 180, d'Honfleur à Rouen. — *Ch. de gr. com.* n° 52, de Pont-Audemer à Corneilles. —

Surf. terr. 620 hect. — Pop. 623 hab. — 4 cont. 7,906 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 3,213 fr. — Σ , Perc. et Rec. cont. ind. de Pont-Audemer. — Ecole mixte tenue par une religieuse. — Bur. de bienf. — 6 déb. de boissons. — 5 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 67; d'arr. et de cant, 1.

Dépendances : LE BEL-AIR, LE COUDRAY, LA COURTE-COTE, EGYPTIENNE. HAUTETUIT, MONT-LES-MARES, LA MOTTE, PINCHELOUP, LA ROQUETTE, St-GILLES, LE VIVIER.

Agriculture : Prairies, céréales, bois, — 2,800 arbres à cidre.

Industrie : 3 moulins à tan. — 3 tanneries. — 2 briqueteries. — 1 fab. de quincaillerie. — 1 fonderie de fer. — 1 laminerie. — 1 usine à triturer le bois.

Commerce de chevaux et bestiaux.

Foire le 1^{er} septembre.

Patentés : 27.

(1) Voir *Dict. hist.* t. 1 p. 167 et 168 la suite des seigneurs de Campigny, du nom de Malortie.

(2) Manuscrit particulier.